

R é p u b l i q u e d u S é n é g a l
Ministère de l'Éducation
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Institut National Supérieur de
l'Éducation Populaire et du Sport
INSEPS

MONOGRAPHIE

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Inspecteur de l'Éducation Populaire de la Jeunesse
et du Sport (C.A.I.E.P.J.S)

Thème :

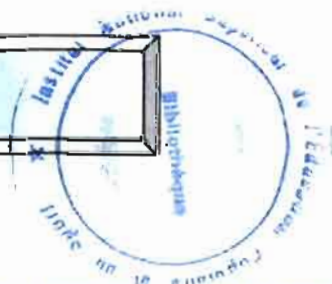
**L'ENSEIGNEMENT A LA BASE DANS LA
COMMUNE RURALE DE SINDER
REPUBLIQUE DU NIGER**

Présenté par
Boubacar Abdoulaye MOSSI
Professeur d'EPS

Sous la direction de
Mr Abdoulaye DIENG
Professeur de Sociologie
INSEPS - DAKAR

Mo 09-03

XVI^e PROMOTION
2007 -2009



SOMMAIRE

	Page
Remerciements.....	i
Introduction.....	1
Chapitre I : Approche Théorique et méthodologique	4
1.1- Approche théorique	4
1.2- Approche méthodologique.....	5
Chapitre II : Présentation du cadre de l'étude	7
2.1- Présentation sommaire du Niger	7
2.2- La commune rurale de Sinder	8
Chapitre III : Observation de la situation du primaire 2007/2008	11
3.1- Gestion et financement de l'enseignement à la base	11
3.2- Situation dans les écoles primaires traditionnelles	12
3.2.1- Ecoles et classes	12
3.2.2- Equipements	13
3.2.3- Effectifs des élèves.....	14
3.2.4- Effectifs des enseignants.....	16
3.2.5- Résultats à l'examen de fin de cycle primaire	17
3.3- Situation dans les écoles primaires médersas	18
3.3.1- Ecoles et classes	18
3.3.2- Equipements	18
3.3.3- Effectifs des élèves	19
3.3.4- Effectifs des enseignants	20
3.3.5- Résultats à l'examen de fin de cycle primaire	20
Chapitre IV : Evaluation de l'enseignement à la base de 2002 à 2008	22
4.1- Ecoles primaires traditionnelles.....	22
4.1.1- Ecoles, classes et effectifs des élèves et enseignants.....	22
4.1.2- Régimes des écoles.....	24
4.2- Ecoles primaires médersas	27
4.2.1- Ecoles, classes, effectifs des élèves et enseignants.....	27
4.2.2- Régimes des écoles.....	28
Chapitre V : Portée et limite de l'enseignement à la base	31
5.1- Portée.....	31

5.2- Limite.....	32
5.3- Suggestions et recommandations	34
5.4- Contribution.....	36
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	40

REMERCIEMENTS

Nous remercions Dieu tout puissant qui nous a donné la possibilité de suivre la formation en Inspectorat d' Education Populaire de la Jeunesse et du Sport, et qui par sa bonté et sa miséricorde, nous a permis de mener à terme cette formation par la production de ce travail.

Nous saisissons cette occasion, pour exprimer toute notre gratitude à tous ceux qui nous ont soutenu pendant toute la durée de notre formation plus particulièrement :

- ❖ Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie du Niger pour nous avoir fait bénéficier d'une mise en position de stage,
- ❖ le personnel de l'Inspection primaire de Tillabéri Département pour sa disponibilité pendant la collecte des données pour l'élaboration de notre monographie,
- ❖ le personnel de l'INSEPS de Dakar pour l'accueil et l'intérêt qu'il nous a toujours bien manifestés.

INTRODUCTION

Notre séjour à la tête du Comité de gestion des Etablissements Scolaires de Sawani (chef-lieu de la Commune rurale de Sinder) nous a offert l'occasion de mieux comprendre la situation des écoles dans la commune de Sinder.

Les démarches menées, avec l'appui des responsables académiques et des parents d'élèves, nous ont permis de trouver des solutions à certains problèmes que rencontre l'école primaire traditionnelle de Sawani. Nous jugeons donc, que notre expérience pourrait apporter une contribution significative à la recherche d'une amélioration de la qualité de l'enseignement à la base dans la commune toute entière.

La gouvernance locale a aussi comme exigence, la lutte contre l'ignorance qui passe nécessairement par la scolarisation et la formation des jeunes.

Les résultats attendus pourront certainement enrichir la banque de données tant sollicitée dans le cadre de la coopération décentralisée. Aussi, le choix de la période (2002- 2008) est motivé par le souci de prendre en compte la date de démarrage du programme Décennal de Développement de l'Education au Niger (P.D.D.E 2002 - 2012) d'une part et la durée du cycle de l'enseignement à la base.

« L'éducation est l'un des leviers les plus puissants qui soient pour opérer, dans le savoir, les valeurs, les comportements et les styles de vie, les changements nécessaires pour espérer atteindre la durabilité et la stabilité, pour garantir la démocratie, la sécurité humaine et la paix. » : **UNESCO et le développement durable, 2005**

C'est pourquoi, l'enseignement à la base de qualité, constitue un outil vital qui doit aider à s'impliquer de façon active et positive dans la vie.

Aucun développement n'est durable, sans la prise en compte d'une éducation à la base de qualité.

Cela a eu l'adhésion des Nations Unies à travers la déclaration du 20 Septembre 2000 à New York dite **Déclaration du millénaire pour un développement durable**.

Quant au forum mondial sur l'Education tenu à Dakar au Sénégal en 2000, il a défini une stratégie pour atteindre une série d'objectifs :

- favoriser l'enseignement préscolaire ;
- donner une éducation de base pour tous en 2015 ;

- diminuer de moitié le nombre d'analphabètes ;
- créer la parité dans les écoles.

Dans cette perspective, le Niger a inscrit l'éducation dans les programmes de politique nationale dits prioritaires ; ce qui se matérialise par l'adoption du programme décennal de développement de l'Education au Niger (P.D.D.E 2002-2012).

Aussi, pour accompagner l'effort de l'Etat, il est demandé à chaque collectivité, de mettre en œuvre sa propre stratégie afin d'atteindre le taux de scolarisation de 70% en 2012. Selon les rapports de fin d'année scolaire 2007-2008 de l'Inspection primaire départementale de Tillabéri, le taux de scolarisation dans la commune de Sinder est de 30,71% contre 14,12% en 2002.

La mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien permettra ainsi d'atteindre cet objectif du P.D.D.E.2002-2012. L'article 60 de la loi détermine la répartition des charges liées à l'éducation entre les différents partenaires de la manière suivante :

- « **Etat** : infrastructures, équipements, fournitures, charges salariales, bourses, manuels, formation des encadreurs, recherche, logistique ;
- **Collectivités** : infrastructures, équipements, fournitures, charges salariales, bourses, électricité, eau, téléphone ;
- **Familles** : fournitures, entretien des écoles ;
- **Partenaires au développement** : infrastructures, équipements, formation des formateurs, bourses, recherche, logistique
- **Autres personnes physiques ou morales** : dons, legs »

La commune rurale de Sinder est l'une des localités du Niger au plus faible taux de scolarisation laissant apparaître des disparités multidimensionnelles dans l'enseignement.

Selon les données du recensement administratif de juin 2002 de Tillabéri, la population estimée à 24.699 habitants, compte 9301 personnes âgées de moins de 13 ans, soit 37,65% à scolariser au regard de la loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998 qui rend obligatoire la scolarisation des enfants âgés de 4 à 16 ans au Niger.

« Ils reste indéniable que l'éducation à la base demeure le pilier de tout développement, et elle s'impose comme frein là où elle n'existe pas. » : **UNESCO et le développement durable, 2005**

Mais, l'obligation de scolariser les enfants n'est – elle pas entravée par des préjugés des parents sur l'école nourris par la précarité de leurs moyens financiers et économiques, l'insuffisance d'infrastructures et du personnel enseignant dans la commune rurale de Sinder ? La population qui vit déjà un déficit chronique de production vivrière lié aux inondations des rizières et /ou aux attaques d'oiseaux granivores, doit désormais faire face à certaines charges scolaires.

Par ailleurs, comment peut-on instaurer la démocratie et la notion de collectivité locale lorsque la population est majoritairement analphabète ? Quelles stratégies à envisager afin de rehausser le taux de scolarisation et d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la commune de Sinder ?

Nous espérons trouver des réponses appropriées à l'issue de notre étude qui s'étale sur six (6) années scolaires et qui permettra de dégager les portées et les limites de l'enseignement à la base de Sinder.

Ainsi, notre travail va s'articuler sur cinq (5) chapitres, **le premier** traite des approches théorique et méthodologique, **le chapitre II** donne un bref aperçu du Niger et de la commune rurale de Sinder, **le chapitre III** brosse la situation observée de l'enseignement à la base de 2007-2008, **le chapitre IV** donne une comparaison des situations de l'année scolaire 2002-2003 à 2007-2008 et **le chapitre V** qui, une fois la portée et la limite de l'enseignement déterminées, prend en compte les suggestions et recommandations.

CHAPITRE I : Approche théorique et méthodologique

1.1- Approche théorique

L'objectif de l'étude est de mettre en évidence les conditions pouvant permettre à la commune rurale de Sinder d'atteindre les objectifs que le Niger s'est fixé d'ici 2012, à savoir rehausser le taux de scolarisation à 70%.

Cela doit passer nécessairement par :

- l'engagement conséquent des parents dans les efforts d'éducation ;
- l'acceptation des parents du caractère obligatoire de l'enseignement à la base.

Idée directrice de l'étude : la scolarisation de tous et l'enseignement de base de qualité ne seraient réalisable dans la commune rurale de Sinder qu'avec la participation effective et efficace de tous les partenaires de l'école. Ce qui nécessite également des institutions capables de mieux planifier et animer le système à tous les niveaux d'enseignement : préscolaire, expérimentale, primaire et écoles spécialisées. Or, seul le niveau primaire existe dans le Sinder.

Définition des concepts

La définition de concepts clés de notre étude permettra d'éviter toute confusion dans l'esprit de ceux qui voudraient bien lire ce document. Elle permettra donc au présent travail d'être précis et concis.

Ainsi l'expression **enseignement de base**, pour le système éducatif nigérien, désigne le premier niveau de l'éducation formelle. Il est dispensé dans les institutions suivantes :

- les écoles préscolaires
- les écoles primaires qui sont : les écoles traditionnelles héritées de la colonisation, les écoles primaires médersas dans les quelles il ya le français et l'arabe, les écoles primaires expérimentales dans les quelles sont enseignés le français et une langue locale et les écoles primaires spécialisées pour les enfants en difficulté sociale ou physique.

Quant à la **portée** (de l'enseignement), elle détermine le niveau de développement enregistré par l'enseignement à la base conformément aux objectifs fixés par les institutions et aux attentes des populations de la commune de Sinder,

La **limite** résume les situations qui empêchent ou qui ralentissent le développement de l'enseignement, la scolarisation en masse.

Régime (d'une école) : Les écoles sont en régime complet, pour le système éducatif nigérien, lorsque tous les niveaux d'enseignement prévus par l'académie sont opérationnels.

Ainsi, en parlant de régime incomplet, nous faisons cas des écoles qui voient certains de leurs niveaux suspendus pour le plus souvent, insuffisance d'enseignants.

C'est le recrutement au C.I qui est généralement sacrifié dans ce cas de régime incomplet.

COGES : Comité de gestion des établissements scolaires. Il est composé de membres issus de l'association des parents d'élèves et du personnel enseignant de l'école considérée.

Ce comité est installé dans chaque école. Les comités sont représentés au niveau communal par la Fédération des comités de gestion des établissements scolaires.

La mission du COGES consiste à apporter tous les soutiens et appuis possibles pour la promotion de l'enseignement

Disparités scolaires : nous faisons allusion aux différences d'accès ou de réussite à l'école qui s'observent dans la commune de Sinder et qui sont à l'origine des inégalités

Secteur pédagogique : c'est un service démembré de l'inspection primaire (inspection départementale) créé dans les communes afin de rapprocher l'enseignant du contrôle pédagogique de l'enseignement à la base.

1.2- Approche méthodologique

Pour aboutir à l'élaboration de la présente monographique, notre démarche a connu plusieurs phases :

La phase d'exploration au cours de laquelle, nous avons pris contact avec les responsables politiques, administratifs et académiques. Ce qui nous a permis de rassembler les informations nécessaires pour orienter notre sujet à l'issue de l'exploitation des documents mis à notre disposition. Il s'agit notamment de :

- la loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien et son décret d'application.
- La loi n°2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes

- La loi n°2002-012 du 11 juin 2002 déterminant la libre administration des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources
- La loi n°2002-013 du 11 juin portant transfert de compétence aux Régions, Départements et Communes.
- Etude pour l'évaluation et la généralisation des comités de gestion des établissements scolaires (COGES) : Ali Ramadan.
- Les rapports de rentrée et de fin d'année scolaire des inspections primaires traditionnelle et franco-arabe de Tillabéry de 2002-2003 à 2007-2008.
- Les rapports de rentrée et de fin d'année des Directeurs des écoles de la commune de Sinder.
- Les procès-verbaux des journées pédagogiques du CAPED de Sawani (Centre d'Animation Pédagogique) 2003-2008
- Les procès-verbaux de délibération des conseils municipaux de Sinder de 2004 à 2008.

La phase suivante est guidée de nouveau, après exploitation des documents relatifs au système éducatif nigérien, vers les responsables de la hiérarchie académique, le directeur de l'école normale de Tillabéry (en charge de la formation des instituteurs adjoints), les ONG intervenant dans le secteur éducatif implanté à Tillabéri, les chefs coutumiers et les élus locaux.

En fonction des spécificités que caractérisent leurs fonctions et statuts, des guides d'entretien et d'interview sont élaborés afin de recueillir leurs avis et suggestions sur l'enseignement à la base dans la commune de Sinder.

La troisième phase porte sur l'élaboration et l'administration du questionnaire chez les enseignants des écoles primaires de la commune de Sinder. Ce questionnaire met en exergue :

- l'identification de l'enseignant
- Le niveau de satisfaction, les difficultés
- Les situations à proposer pour un meilleur taux de scolarisation et une meilleure qualité de l'enseignement

La dernière phase au cours de la quelle, nous avons fait la synthèse des données reçues pour enfin les interpréter.

Chapitre II : Présentation du cadre de l'étude

2.1- Présentation sommaire du Niger

L'Etat actuel du Niger est l'émanation de la volonté coloniale française.

Après la proclamation de la république du Niger le 18 Décembre 1958, il devient un Etat indépendant le 3 Août 1960 avec capitale Niamey.

Il couvre une superficie de 1.267.000 km² dont 12% seulement des terres sont cultivables.

La population est estimée à 13.272.679 habitants (2005).

Par son climat, le Niger appartient à l'une des zones les plus chaudes du monde.

Il est totalement enclavé, son point le plus proche de la mer se situe à 1000 km. Il partage ses frontières avec :

- L'Algérie et la Libye au Nord
- Le Nigéria et le Bénin au Sud
- Le Tchad à l'Est
- Le Burkina Faso et le Mali à l'Ouest

La désertification et les sécheresses cycliques font que la situation alimentaire, la couverture sanitaire et l'éducation restent précaires.

Au plan administratif, dans le cadre du processus de décentralisation, la réforme administrative a réorganisé le découpage du pays en huit(8) Régions, dirigées par des Gouverneurs, trente cinq (35) Départements dirigés par des Préfets. Ils sont créés respectivement par la loi n° 98-31 du 14 Septembre 1998 et la loi n°98-30 du Septembre 1998.

La loi n° 2002-014 du 11 juin 2002 quant à elle, porte sur la création et les limites des communes.

Elle classe les collectivités locales en trois (3) ordres :

- La communauté Urbaine qui concerne les quatre (4) grandes villes du pays à savoir Niamey- Zinder-Maradi et Tahoua.
- La commune urbaine qui est attribuée aux chefs- lieux des Départements
- La commune rurale quant à elle, s'adresse aux cantons, groupements et quelques grands villages.

- **La politique nationale en matière d'éducation**

Au Niger, le secteur éducatif est régi par la loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien. Elle régit tant les structures et le personnel, que l'organisation du système, son financement et sa gestion.

En son article 60, elle détermine la répartition des charges entre les partenaires du système. C'est ainsi que les parents d'élèves se voient affecter les charges des fournitures scolaires et l'entretien des écoles.

- **Le secteur formel du système éducatif nigérien**

Il englobe l'enseignement à la base, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'enseignement de base

Il comprend :

- Le préscolaire qui concerne les enfants de 3 à 6 ans
- Le primaire qui accueille les enfants de 7 à 12 ans dans les institutions suivantes :
 - Les écoles traditionnelles : type classique hérité de la colonisation française
 - Les écoles médersas : enseignement bilingue français -arabe
 - Les écoles expérimentales : enseignement bilingue français et une langue de la localité de l'école
 - Les écoles spécialisées qui recrutent les enfants en difficultés physiques ou mentales.

2.2- La commune rurale de Sinder

C'est l'émanation du processus de décentralisation achevé par la loi n° 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixation du nom de leurs chefs-lieux. La commune rurale de Sinder est au troisième rang dans l'ordre des communes au Niger.

Située à l'extrême ouest du Niger dans la région de Tillabéri, la commune de Sinder couvre une superficie de 300 km² composée d'une cinquantaine d'îles dans le fleuve Niger. La population est estimée 24.699 habitants dont 9.301 sont âgés de moins de 13 ans (âge scolarisable) répartis dans vingt deux (22) villages administratifs : recensement administratif de Tillabéri de 2002.

Ses frontières matérialisées par les bras du fleuve Niger sont partagées avec les communes de :

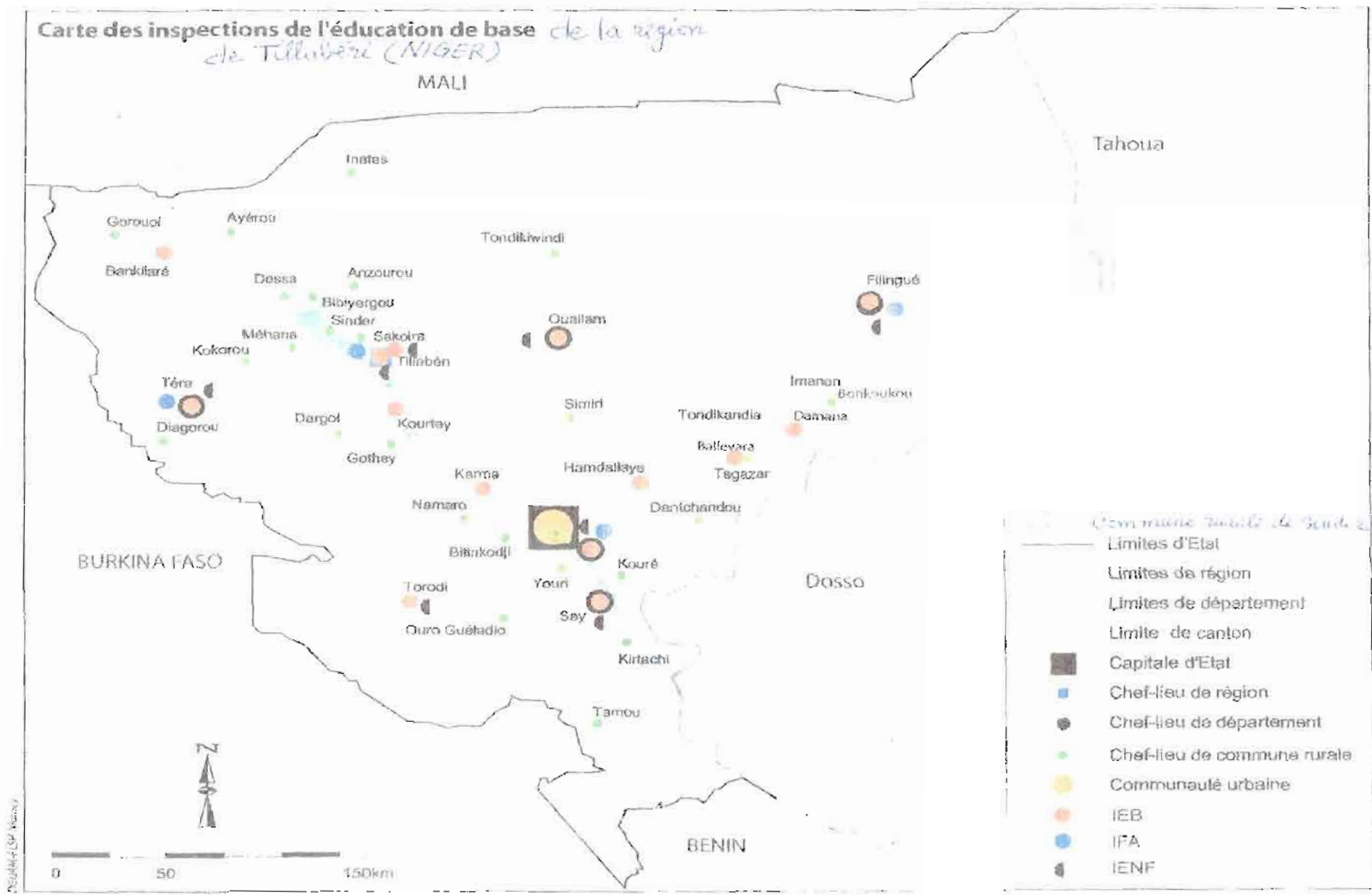
- Tillabéri à l'Est
- Sakoirra et Dessa au Nord
- Méhanna à l'Ouest
- Dargol au Sud.

L'économie repose sur l'agriculture (culture du riz) et la pêche. La faible production vivrière liée aux cycles d'inondations et d'attaques des oiseaux granivores fait classer la commune sur la liste des localités où la situation alimentaire et sanitaire demeure précaire.

Au plan administratif, la commune est administrée par un conseil municipal de 11 élus qui est assisté dans l'accomplissement de ses missions par les services techniques départementaux installés à Tillabéri, chef - lieu de département.

Elle tire ses ressources financières (recettes) d'une part des impôts locaux, notamment le minimum fiscal qui s'élève à 700 F Cfa par personne et les patentes et d'autre part, de la subvention de l'Etat.

La carte



Chapitre III : Présentation de la situation de l'enseignement de base dans la commune rurale de Sinder pour l'année scolaire 2007-2008.

3.1- Gestion et financement de l'enseignement de base

Le système éducatif nigérien, en son volet enseignement à la base, est géré, dans la commune rurale de Sinder, par les inspections primaires traditionnelles et franco-arabe de Tillabéri qui se chargent de la répartition des fournitures et autres matériels acquis et le personnel enseignant dans les écoles.

Quant à la coordination des activités pédagogiques, elle est assurée à partir du secteur pédagogique de Sakoira (Commune limitrophe).

Pour les cellules d'animation pédagogique (CAPED), instituées dans le but de créer un cadre de formation, d'échanges entre enseignants, elles sont organisées une fois par mois dans une école donnée et regroupent tous les enseignants des écoles rattachées au centre.

Les écoles sont réparties dans trois (3) centres dont seules treize (13) sont rattachées à Sawani (Chef-lieu de la commune), les treize autres vont dans la commune de Sakoira.

Concernant le calendrier scolaire, il démarre chaque année le 1^{er} octobre et comporte trente six (36) semaines réparties en trois (3) périodes de durées comparables entrecoupées de deux (2) périodes de vacances.

S'agissant du financement du système éducatif, il repose largement sur l'État. Cependant, les populations participent à l'acquisition des fournitures scolaires, la prise en charge totale de la construction des classes en banco et en paillote, ainsi qu'à la prise en charge des certaines frais liés à l'organisation des examens des fins d'années.

Les journées pédagogiques (CAPED) sont entièrement financées par les enseignants eux-mêmes, mais à quelques rares cas, la charge est amortie par la contribution de la population.

3.2- Situation dans les écoles primaires traditionnelles

3.2.1- Situation des écoles et classes

Tableau n° 1

N°	Ecoles	Date de Création	Classe en dur	Classes en semi dur	Classes en banco	Classes en paillote	Total
1	ABADA	1/10/2003	0	0	0	2	2
2	AMBIDA	1/10/1986	1	1	0	2	4
3	BOSSA	1/10/2001	2	0	1	0	3
4	DANGALA	1/10/2000	4	0	2	0	6
5	DJONTE L	1/10/2001	1	0	1	2	4
6	DARASSALAM	1/10/2004	1	0	2	0	3
7	FALLA	1/10/2000	1	0	4	0	5
8	GARI	1/10/1975	1	1	1	0	3
9	KOMA	1/10/2001	2	0	1	0	3
10	NIARGOU	1/10/1980	1	0	2	2	5
11	NORANDE	1/10/1994	2	0	1	0	3
12	SAWANI	1/10/1957	4	0	2	1	7
13	SAWANIBON	1/10/2006	0	0	0	1	1
14	SINDER.K.	1/10/2002	1	0	1	1	3
15	SAYANI	1/10/1989	1	0	2	1	4
16	SONSONIBON	1/10/2001	1	0	2	1	4
17	SOUDANI	1/10/1960	5	0	2	0	7
18	TCHAMIO	1/10/2001	1	0	2	1	4
19	WISSILI	1/10/1962	5	0	0	0	5
20	TONDEY.G	1/10/2002	1	0	2	0	3
21	SINDER.B.	1/10/2002	1	0	0	1	2
22	WALGA	1/10/2007	0	0	0	1	1
	Totaux		36	02	28	16	82

Source : Rapport de rentrée 2007-2008 de l'inspection primaire de Tillabéri

Le tableau fait ressortir l'existence de vingt-deux (22) écoles traditionnelles dans la commune dont la 1^{ère} est créée en 1957 et la dernière en 2007

Les vingt-deux (22) écoles totalisent quatre-vingt-deux (82) classes :

- 36 classes en matériaux définitifs
- 02 classes en semi-dur
- 28 classes en banco
- 16 classes en paillote

3.2.2- Equipements

Tableau n° 2

Ecoles	Table bancs	Armoire	Bureau	Chaise	Tableau chevalet	Manuel et fournitures	Clôture
ABADA	0	0	0	0	2	Néant	0
AMBIDA	25	2	2	2	2	P.M	0
BOSSA	50	2	2	2	0	Néant	0
DANGALA	80	4	4	4	0	P.M	0
DJONTEL	20	1	1	1	2	Néant	0
DARASSAL	25	1	1	1	0	Néant	0
FALLA	20	1	1	1	0	Néant	0
GARI	25	1	1	1	0	Néant	0
KOMA	30	2	2	2	0	Néant	0
NIARGOU	15	1	1	1	2	P.M	0
NORANDE	20	2	3	4	3	P.M	0
SAWANI	25	2	3	4	3	P.M	0
SAWANOBO	0	0	0	0	1	Néant	0
SINDER.K	25	1	1	1	2	Néant	0
SAYANI	15	1	1	1	1	P.M	0
SONSONIB	15	1	1	1	1	Néant	0
SOUDANI	40	4	4	5	0	P.M	0
TCHAMIO	20	1	1	1	1	Néant	0
WISSILI	30	4	3	4	0	P.M	0
TONDEY .G	15	1	1	1	0	Néant	0
SINDER.B	20	1	1	1	1	Néant	0
WALGA	0	0	0	0	1	Néant	0
TOTAL	515	33	33	36	19		00

Source : Inspection primaire de Tillabéri Rapport de rentrée 2007-2008

On note la disponibilité de :

- 515 tables – bancs
- 33 armoires
- 33 bureaux
- 36 chaises
- 19 tableaux à chevalet

On note également l'absence de :

- fournitures et de manuels pédagogiques
- clôture pour sécuriser les écoles

3.2.3- Effectif des élèves pour l'année scolaire 2007-2008

Tableau n° 3

N°	Ecoles	C.I			C.P			CE1			CE ₂			CM ₁			CM ₂			TOTAL		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
1	ABADA	12	13	25	0	0	0	17	06	23	0	0	0	18	13	31	0	0	0	47	32	79
2	AMBIDA	14	15	29	29	15	44	0	0	0	23	11	34	0	0	0	09	06	15	75	47	122
3	BOSSA	11	12	23	19	10	29	0	0	0	0	0	0	17	28	45	0	0	0	47	50	97
4	DANGALA	11	08	19	20	13	33	09	09	18	20	19	39	0	0	0	13	17	30	73	66	139
5	DJONTE L	12	11	23	0	0	0	16	17	33	0	0	0	18	11	29	18	18	36	64	57	121
6	DAR ES SALAM	0	0	0	17	17	34	20	17	37	27	12	39							64	46	110
7	FALLA	16	12	28	18	15	33	16	12	28	0	0	0	15	09	24	0	0	0	65	48	113
8	GARI	06	09	15	10	11	21	04	08	12	0	0	0	12	11	23	0	0	0	32	39	71
9	KOMA	24	18	42	0	0	0	22	22	44	0	0	0	0	0	0	12	14	26	58	54	112
10	NIARGOU	20	15	35	11	17	28	13	19	32	19	23	42	0	0	0	04	11	15	67	85	152
11	NORANDE	0	0	0	18	15	33	18	17	35	0	0	0	0	0	0	08	19	27	44	51	95
12	SAWANI	29	35	64	08	17	25	22	15	37	20	12	32	11	12	23	17	11	28	107	102	209
13	SAWANIBON	0	0	0	20	24	44													20	24	44
14	SINDER KAND	14	12	26	0	0	0	0	0	0	07	09	16	0	0	0	12	09	21	33	30	63
15	SAYANI	27	13	40	0	0	0	25	14	39	17	26	43	0	0	00	21	15	36	90	68	158
16	SONSONIBON	14	11	25	0	0	0	12	12	24	22	14	36	0	0	0	06	10	16	54	47	101
17	SOUDANI	25	20	45	0	0	0	12	19	31	14	16	30	09	06	15	16	10	26	76	71	147
18	TCHAMIO	10	16	26	0	0	0	13	13	26	0	0	0	19	06	25	14	08	22	66	43	109
19	WISSILI	21	33	54	0	0	0	0	0	0	18	23	39	14	15	29	09	08	17	60	79	139
20	TONDEY G	09	12	21	0	0	0	0	0	0	13	17	30	0	0	0	21	19	40	43	48	91
21	SINDER .BOUR	13	14	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	16	27	24	30	54
22	Walga	35	20	55																35	20	55
	Totaux	323	299	622	170	154	324	219	200	419	198	182	380	133	111	244	191	191	382	1244	1137	2381

Source : Rapport de fin d'année : inspection primaire de Tillabéri

- 2381 élèves sont inscrits dans les registres des 82 classes dont 1137 élèves filles soit 47,75%
- 622 élèves (299 filles) sont au CI : 1^{ère} année de l'enseignement à la base ou enseignement primaire ou cours d'initiation
- 324 élèves (154 filles) sont au C.P : 2^{ème} année de l'enseignement primaire
- 419 élèves (200 filles) au CE¹ : cours élémentaire 1^{ère} année ou 4^{ème} année de l'enseignement à la base.
- 244 élèves (111 filles) au cm1 : cours moyen 1^{ère} année ou 5^{ème} année de l'enseignement de base
- 382 élèves (191 filles) au CM2 : cours moyen 2^{ème} année ou 6^{ème} année et fin du cycle primaire.

NB : les cellules vides représentent les niveaux d'enseignement non encore atteints (3 écoles sont concernées)

- les cellules marquées de (0) constituent les niveaux non fonctionnels pour une raison ou une autre (21 écoles sur 22 sont concernées) :
- **Taux de scolarisation = 25,59%**

3.2.4- Effectif des enseignants

Tableau N°4 : Effectif- Catégories - Répartition des Enseignants

N°	ECOLES	TITULAIRES			CONTRACTUELS			TOTAL
		H	F	T	H	F	T	
1	ABADA	0	0	0	2	0	2	02
2	AMBIDA	1	0	1	2	1	3	04
3	BOSSA	0	0	0	1	2	3	03
4	DANGALA	1	0	1	1	3	4	05
5	DJONTE .L.	1	0	1	1	2	3	04
6	DAR ASSALAM	0	0	0	2	1	3	03
7	FALLA	0	0	0	2	2	4	04
8	GARI	1	0	1	1	1	2	03
9	KOMA	0	0	0	2	1	3	03
10	NIARGOU	1	0	1	1	1	2	03
11	NORANDE	0	0	0	3	0	3	03
12	SAWANI	1	0	1	0	6	6	07
13	SAWANIBO	0	0	0	1	0	1	01
14	SINDER. K.	0	0	0	1	2	3	03
15	SAYANI	0	0	0	1	3	4	04
16	SONSONIBO	1	0	1	1	2	3	04
17	SOUDANI	1	0	1	2	1	3	04
18	TCHAMIO	1	0	1	3	0	3	04
19	WISSILI	1	0	1	2	2	4	05
20	TONDEY. G.	0	0	0	2	1	3	03
21	SINDER. B.	1	0	1	1	0	1	02
22	WALGA	0	0	0	0	1	1	01
	TOTAUX	11	00	11	32	32	64	75

Source : inspection primaire Tillaber2007- 2008

Sur un total de 75 enseignants :

- 11 sont titulaires de la fonction publique, soit 14,66%
- 64 sont des contractuels de l'éducation (C.E) : 85,34%
- 32 Femmes, toutes des contractuelles
- Aucune femme titulaire
- Aucune école ne dispose de plus d'un enseignant titulaire

NB : H = HOMME

F = FEMME

T = TOTAL

Tableau N°5 : Résultats à l'examen de fin de cycle

N°	ECOLES	INSCRITS			PRESENTES			ADMIS			%
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	
1	ABADA										
2	AMBIDA	09	06	15	09	06	15	02	0	02	13,33%
3	BOSSA										
4	DANGALA	13	17	30	13	17	30	03	1	04	13,33%
5	DJONTE .L.	18	18	36	18	18	36	06	6	12	33,33%
6	DAR ASSALAM										
7	FALLA										
8	GARI										
9	KOMA	12	14	26	12	14	26	10	4	14	53,84%
10	NIARGOU	04	11	15	04	11	15	04	6	10	66,66%
11	NORANDE	06	21	27	06	21	27	06	17	23	85,18%
12	SAWANI	14	14	28	14	14	28	11	04	15	53,57%
13	SAWANIBO										
14	SINDER. K.	11	10	21	11	10	21	07	07	14	66,66%
15	SAYANI	21	15	36	21	15	36	12	08	20	55,55%
16	SONSONIBO	06	10	16	06	10	16	02	12	14	87,50%
17	SOUDANI	12	14	26	12	14	26	11	06	17	65,38%
18	TCHAMIO	15	07	22	15	07	22	05	02	07	31,81%
19	WISSILI	09	08	17	09	08	17	00	02	02	11,76%
20	TONDEY. G.	21	19	40	21	19	40	19	12	31	77,50%
21	SINDER. B.	10	17	27	10	17	27	06	03	09	33,33%
22	WALGA										
	TOTAUX	181	201	382	181	201	382	104	90	194	50,78%

Source : Inspection Primaire de Tillabéri
Résultats de Juin 2008

- 15 écoles sur 22 présentent des candidats
- Pour 382 inscrits, on note 201 filles soit 52,61%
- 194 admis dont 90 filles, ce qui représente 46,39%
- Taux de réussite = 50,78%
- **NB** : Les cellules vides représentent les écoles sans candidats à l'examen.

3.3- Situation dans les écoles primaires médersas

3.3.1- Ecoles et Classes

Tableau N°6 :

N°	ECOLES	Date De Création	Classe en Dur	Classe en Semi dur	Classe en banco	Classes paillote	Total
1	DARBANI	1-10-1998	1	0	2	1	04
2	SAWANI	2-10-1999	0	0	1	2	03
3	SOUDANI	1-10-2006	0	0	0	2	02
4	WISSILI	1-10-2005	0	0	0	2	02
Totaux			01	00	03	07	11

Source : Rapport de rentrée scolaire 2007/2008 : inspection franco arabe Tillabéri

- Le tableau fait ressortir un total de 4 écoles créées entre 1998 et 2006 pour 11 classes.
- 1 classe en matériaux définitifs
- 0 classes en semi- dur
- 3 classes en banco
- 7 classes en paillote

3.3.2- Equipements, fournitures et manuels

Tableau n° 7

	Table banc	Armoire	Bureau	chaise	Tableau chevalet	fourniture	clôture
DARBANI	35	1	1	1	1	Néant	Non
SAWANI	40	1	1	1	2	Néant	Oui
SOUDANI	0	0	0	0	2	Néant	Non
WISSILI	0	0	0	0	2	Néant	Non
TOTAL	75	2	2	2	7		

Source : Rapport de rentrée 2007-2008 de l'inspection franco-arabe de Tillabéri

On note dans le tableau la disponibilité de :

- 75 Tables bancs pour 4 écoles
- 2 Armoires
- 2 Chaises
- 2 Bureaux
- 7 Tableaux à chevalet

Cependant, il est à noter

- le manque de matériel et fourniture
- le manque de clôture pour sécuriser les écoles

3.3.3- Effectifs des élèves

Tableau N° 8

ECOLÉS	CI			CP			CE1			CE2			CM1			CM2			TOTAL		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Darbani	16	24	40	16	24	40	0	0	0	13	16	29	0	0	0	13	24	37	58	88	14
Sawani	0	0	0	21	21	42	0	0	0	16	16	34	0	0	0	12	10	22	49	49	98
Soudani	22	28	50	49	38	87													71	66	137
wissili	0	0	0	23	23	46	37	12	49										60	35	95
TOTAUX	38	52	90	109	106	215	37	12	49	29	34	63	00	00	00	25	34	59	238	238	476

Source : Inspection franco-arabe de Tillabéri département

- Les quatre écoles totalisent 476 élèves
- 238 filles soit 50%
- 238 Garçons
- 90 élèves (52 filles) au CI : cours d'initiation ou 1^{ère} année de l'enseignement primaire
- 215 élèves (106 filles) au CP : cours préparatoire, 2^{ème} année
- 49 élèves (12 filles) au CE1 : 3^{ème} année du primaire
- 63 élèves (34 filles) au CE2 : 4^{ème} année du primaire
- 00 élève au CM1, 5^{ème} année du primaire
- 59 élèves (34 filles) au CM2, fin du cycle primaire

NB : Les cellules vides remarquées dans le tableau représentent les niveaux d'enseignement non encore atteints par l'école (c'est le cas de Soudani et Wissili).

- les cellules contenant (0) représentent les niveaux non fonctionnels pour une raison quelconque.

Taux de scolarisation : 05,11%

3.3.4- Effectifs des enseignants

Tableau N°9 : Effectif- Catégorie et Répartition des Enseignants

N°	ECOLES	TITULAIRES			CONTRACTUELS			TOTAL
		H	F	T	H	F	T	
1	DARBANI	0	0	0	1	3	4	04
2	SAWANI	1	0	1	2	0	2	03
3	SOUDANI	0	0	0	1	1	2	02
4	WISSILI	0	0	0	1	1	2	02
	Totaux	01	00	01	05	05	10	11

Source : Inspection franco arabe de Tillabéri : 2007/2008

- 11 enseignants pour 4 écoles, dont 5 femmes
- 1 enseignant titulaire
- 10 enseignants contractuels dont 50% de femmes
- Aucune femme titulaire

NB : H= HOMME

F= FEMME

T= TOTAL

3.3.5- Résultats à l'examen de fin de cycle primaire

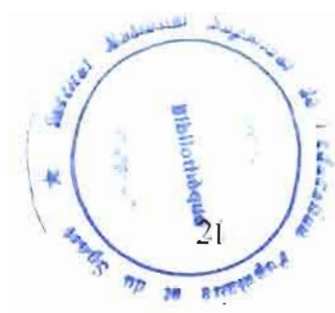
Tableau N°10

N°	ECOLES	INSCRITS			PRESENTES			ADMIS			%
		G	F	T	G	F	T	G	F	T	
1	DARBANI	13	24	37	13	24	37	05	15	20	54,05
2	SAWANI	12	10	22	12	10	22	11	7	18	81,81
3											
4											
	TOTAUX	25	34	59	25	34	59	16	22	38	64,40

Source : Résultats de l'examen de juin 2008 - Inspection franco-arabe de Tillabéri

- Deux écoles sur quatre ont présenté des candidats
- 59 élèves sont inscrits dont 34 filles ce qui représentent 57,62% des inscrits
- 38 élèves sont admis dont 22 filles soit (57,89%)

- Taux de réussite : 64,40%
- L'école de Darbani réalise 54,05% de réussite
- L'école de Sawani réalise 81,81% de réussite



Chapitre IV : Evaluation de la situation de 2002 à 2008

4.1- Dans les écoles traditionnelles

4.1.1- Evolution du nombre d'écoles, de classes, d'élèves et d'enseignants

Tableau n° 11

		2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008
Ecoles avec clôture		0	0	0	0	0	0
Ecoles sans clôture		18	19	20	20	21	22
Enseignants	Titulaires	21	20	18	15	11	11
	Contractuels	31	35	32	53	63	64
Elèves	Garçons	587	660	785	971	1056	1244
	Filles	601	672	806	961	1010	1137
Taux de scolarisation		12,77%	14,32%	17,10%	20,77%	22,21%	25,59%

Source : Rapport des fins d'années de 2002 /2003 à 2007/ 2008 - Inspection primaire de Tillabéri

A la lecture du tableau on constate que : -

- de 2002 à 2008, aucune école n'a été clôturée.
- Le nombre d'écoles passe de 18 à 22 en 2008 soit 4 de plus qu'en 2002.

- Aucune construction de classe en matériau définitif
- Le nombre de classes en banco et en paillote passe de 16 en 2002 à 46 en 2008 soit 56,09 % du total de classes qui est de 82.
- Le nombre de classes en matériau définitif reste à 36.
- Le nombre d'enseignants titulaires décroît, de 21 en 2002 à 11 en 2008.
- Le nombre d'enseignants contractuels croît de 31 en 2002 à 64 en 2008
- Le nombre d'élèves passe de 1188 dont 50,58% de filles en 2002 à 2381 élèves dont 47,75% de filles en 2008

N.B : le système éducatif à la base préconise le passage automatique du C.I (1^{ère} année) jusqu'au CM2 (fin de cycle). Ainsi, tous les effectifs enregistrés en 1^{ère} année sont théoriquement reconduits en 6^e année du primaire c'est-à-dire le CM2.

Cela nous amène à lire le tableau de la façon suivante :

- G : garçons
- F : Filles
- Les cellules marquées par des croix représentent les niveaux d'enseignement n'ont encore atteint par l'école
- Les cellules marquées par des zéros (0) constituent les niveaux non fonctionnels par une insuffisance quelconque.
- Le tableau fait ressortir, à l'exception de l'école de Sawani, que toutes les écoles sont en sous-régime : c'est-à-dire que tous les niveaux d'enseignement ne sont pas toujours opérationnels.

En 2002/2003 : 280 enfants inscrits au CI dont 134 filles ce qui représentent 47,85%

- 100 élèves inscrits en fin de cycle dont 45 filles soit 45%
- admis 25 dont 07 filles
- Taux de réussite 25,00 %
- Redoublement 20 dont 5 filles exclus 55 dont 33 filles

En 2003/2004 : 244 enfants inscrits au CI dont 111 filles représentant 45, 49%

166 élèves en fin de cycle totalisent 77 filles 46,38 % admis 60 pour 26 filles soit 43,33 %

- Taux de réussite : 36,14%
- Redoublement 60 dont 20 filles exclus 46 dont 31 filles

En 2004/2005 : 380 inscrits au CI dont 182 filles (47, 89%) 78 au CM2 dont 45 filles (57,69%)

- Admis à l'examen 27 dont 10 filles (37,03%)

- Taux de réussite : 34,61%
- Redoublement 21 dont 10 filles
- Exclusion 30 dont 25 filles

En 2005/2006 :

419 enfants inscrits au CI dont 200 filles (47,73%)

190 inscrits à l'examen dont 105 filles (55,26%)

- Admis à l'examen : 62 dont 38 filles (61,29%)
- Taux de réussite 32,63%
- Redoublement 36 dont 25 filles
- Exclusion : 92 dont 42 filles

En 2006/2007

324 enfants inscrits au CI, soit 154 filles (47,53%)

317 inscrits à l'examen dont 172 filles (47,53%)

- Admis 129 dont 72 filles (55,81%)
- Taux de réussite 40,69%
- Redoublement 92 dont 33 filles
- Exclusion 96 dont 67 %

En 2007/2008

622 enfants inscrits au CI dont 299 filles (48,07%)

382 inscrits à l'examen dont 191 filles (50%)

- Admis 194 dont 90 filles (46,39%)
- Taux de réussite . 50,78%
- Redoublement 65 dont 31 filles

- Exclusion 123 dont 70 filles

De 2002/2003 à 2007/2008

2669 inscrits au CI dont 1080 filles (47,59 %)

497 admis à l'examen de fin de cycle primaire dont 261 filles (52,51%)

4-2 Dans les écoles madersas

4.2.1- Evolution du nombre d'écoles, de classes, des effectifs des enseignants et élèves

Tableau n° 13

		2002-2003	2003-2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008
Ecoles	Avec clôture	1	1	1	1	1	1
	Sans clôture	1	1	1	2	3	4
Classes	En dur	1	1	1	1	1	1
	De fortune	4	4	5	6	8	10
Enseignants	Titulaires	1	1	1	1	1	1
	Contractuels	4	4	5	6	8	10
Elèves	Garçons	58	58	79	109	200	238
	Filles	68	68	89	96	186	238
Taux de scolarisation		01,35	01,35	01,80	02,20	04,15	05,11

Source : Rapports de fin d'années de l'inspection franco-arabe de Tillabéri 2002/2003 à 2007/2008

A la lecture du tableau, on constate que de 2002/2003 à 2007/2008 :

- Une seule école a bénéficié de clôture de protection
- Le nombre d'écoles passe de 2 à 4
- La nature des classes reste inchangée, cependant leur nombre passe de 5 (1 seule en dur) à 11 en 2008.
- 1 classe en dur
- 10 classes en matériau de fortune (banco, paillote)
- Le nombre d'enseignants passe de 5 en 2002/2003 à 11 en 2007/2008.
- 1 seul titulaire
- 10 contractuels dont 5 femmes
- Le nombre d'élèves passe de 126 (dont 68 filles) à 476 dont 238 filles, soit 50%

4.2.2 : Régime des écoles

Tableau n° 14

N°	ÉCOLES	2002-2003				2003-2004				2004-2005				2005-2006				2006-2007				2007-2008			
		CI		CM2		CI		CM2		CI		CM2		CI		CM2		CI		CM2		CI		CM2	
1	Darbani	11	15	X	X	0	0	08	13	13	16	0	0	0	0	10	04	16	24	0	0	16	24	13	24
2	SAWANI	09	08	X	X	0	0	X	X	16	18	15	17	0	0	08	12	21	21	0	0	0	0	12	10
3	SOUDANI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	49	38	X	X	22	28	X	X
4	WISSILI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	37	12	X	X	23	23	X	X	0	0	X	X
		20	23	X	X	00	00	08	13	29	34	15	17	37	12	18	16	109	106	00	00	38	52	25	34
TOTAUX		43		X		00		21		63		32		49		34		215		00		90		59	
Admis AU CFEPD	G	X				06				07				12				16							
	F	X				12				05				13				22							
	%	X				85,71%				37,5%				73,52%				64,40%							

- La lecture du tableau fait ressortir que toutes les quatre (4) écoles connaissent un régime irrégulier
- Les cellules marquées par des croix, désignent les niveaux non encore atteints par l'école.
- Les cellules marquées par zéro (0), désignent les niveaux d'enseignement non opérationnels dans l'année considérée, pour insuffisance quelconque.

En 2002/2003

On note l'existence de 2 écoles seulement qui ont inscrit 43 enfants dont 23 filles (53,48%)

En 2003/2004 :

- Les 2 écoles n'ont pu recruter au CI de nouveaux enfants
- 21 élèves en fin de cycle dont 13 filles (61,90%)
 - Admis : 18 dont 12 filles 66,66 %
 - Taux de réussite 85,71 %
 - Redoublement 00
 - Exclusion 03 dont 1 fille

En 2004/2005 :

- 63 enfants inscrits au CI dont 34 filles (53,96%)
- 32 élèves en fin de cycle dont 17 filles (53,12%)
 - Admis : 12 dont 05 filles (41,66%)
 - Taux de réussite : 37,5%
 - Redoublement 15 dont 8 filles
 - Exclusion 05 dont 4 filles

En 2005/2006

- Création de la 3^e école qui inscrit 49 enfants dont 12 filles (24, 48 %)
 - Admis 25 dont 13 filles (52%)
 - Taux de réussite 73,52%
 - Redoublement 00
 - Exclusion 09 dont 3 filles

En 2006/2007

- Création de la 4^e école
- 215 enfants inscrits au CI dont 106 filles (49,30%)
- Aucun élève en fin de cycle

En 2007/2008

- 90 enfants inscrits au CI dont 52 filles (57,77%)
- 59 élèves en fin de cycle dont 34 filles (57,89 %)
 - Admis 38 dont 22 filles (57,89%)
 - Redoublement 12 dont 4 filles
 - Exclusion 9 dont 8 filles

De 2002/2003 à 2007/2008

- 460 enfants sont inscrits à l'école médersas dont 240 filles (52,17%)
- 146 élèves sont inscrits à l'examen de fin de cycle dont 80 filles (54,79%)
- Admis aux examens de fin de cycle :

93 dont 52 filles (55,91%)

Les commentaires des données recueillies suite à l'étude des évolutions de l'enseignement à la base (traditionnel comme franco-arabe) durant les cinq (5) précédentes années scolaires : 2002 à 2007, viennent confirmer les disparités observées en 2007/2008.

Si la situation présente perdure, les objectifs du P.D.D.E envisagés pour 2012 seraient loin d'être atteints. Cependant, cela a permis de constater que l'enseignement à la base, dans la commune rurale de Sinder présente aussi bien des atouts qui suscitent espoirs, que des faiblesses qui limitent durablement l'acquisition des résultats escomptés

C'est à ces atouts et faiblesses, en terme de portée et limite de l'enseignement à la base, que notre méthodologie s'intéresse à travers les séries d'entretiens, d'interviews et de questionnaire.

Chapitre V : Portée et limite de l'enseignement à la base dans la commune rurale de Sinder

5.1- Portée de l'enseignement

Sawani, chef lieu du canton de Sinder (actuelle commune rurale) ; est le 4^e village du cercle de Tillabéri qui bénéficia d'une école coloniale en 1957.

- En 2007, tous les villages sont dotés d'au moins une école, ce qui épargne les enfants des traversées quotidiennes des grands bras du fleuve afin de rejoindre leurs écoles situées dans les villages environnants.

- Une fréquentation scolaire de plus en plus importante qui est encouragée par la proximité des écoles des enfants

- Les parents d'élèves qui prennent de plus en plus conscience de la nécessité de leur participation dans la gestion scolaire, volonté qui se manifeste par la prise en charge totale de la confection des classes en pailote et la construction des classes en banco. Elle se manifeste également à travers leur participation à l'organisation des examens scolaires de fin d'année et les journées pédagogiques (CAPED) et surtout les rôles qu'ils jouent dans les comités de gestion des établissements scolaires (COGES).

- A partir de 2004, un centre d'examen, regroupant les candidats de la commune, est ouvert à Sawani.

- La promotion de la scolarisation de la jeune fille a permis d'enregistrer à l'école, entre 2003 et 2007, 1226 filles soit 44,92% sur un total de 2729 enfants au CI. Et pour la même période, 57,79% des élèves admis aux examens de fin de cycle primaire sont des filles : 341 filles contre 249 garçons

- La fréquentation scolaire a permis également de retarder le mariage de la jeune fille.

- Les animateurs des projets et des organisations des couches sociales sont recrutés parmi les anciens élèves.

- Le développement de l'enseignement à la base a favorisé la création d'un établissement secondaire (collège d'enseignement général) dans la commune.

- Le niveau d'études est désormais un facteur très déterminant dans la désignation des responsables des organisations.

5.2- La limite de l'enseignement à la base

Limite institutionnelle

La loi n° 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes n'a pas connu d'effet sur l'enseignement dans la commune rurale de Sinder.

Le système éducatif nigérien dans son volet enseignement à la base, regroupe à la fois l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire qui est dispensé dans les écoles primaires traditionnelles, les écoles primaires médersas, les écoles expérimentales et les écoles spécialisées. De 1957, date de l'ouverture de la 1^{ère} école dans le canton, à nos jours, l'enseignement à la base se limite aux écoles primaires traditionnelles et médersas :

- Absence d'établissement préscolaire
- Absence d'école expérimentale
- Absence d'école spécialisée
- Absence d'école privée qui aurait permis de réduire le taux de déperdition scolaire en donnant une nouvelle chance aux élèves sortis du public.
- Absence de secteur pédagogique chargé de la coordination pédagogique des activités des enseignants, ce qui se traduit par l'absence de visites de classes, contrairement aux communes limitrophes.

Au plan infrastructures et équipements

- Cinquante six (56) des quatre vingt treize (93) classes de la commune sont en banco ou en pailote. Avec l'installation de la saison hivernale à partir de la fin du mois d'avril et début du mois de Mai, les cours sont arrêtés du fait de l'insécurité liée à l'état des classes d'une part et d'autres part, du fait des élèves qui suivent leurs parents dans les travaux champêtres.

- L'article 60 de la loi n° 98-12 du 1^e juin 1998 concernant la répartition des charges, précise que l'Etat et les collectivités doivent garantir les infrastructures, les équipements, manuels et fournitures...

Cependant de 2002 à 2008, seuls deux (2) hangars sont confectionnés à l'école primaire médersa de Sawani par l'Etat. Aucun équipement, aucun manuel n'est enregistré

- 25 sur 26 écoles de la commune, sont sans clôture de sécurité, laissant une libre circulation des personnes et des animaux entre les classes

- Plus de 80 % des écoles ne disposent pas de latrines, ce qui laisse imaginer l'hygiène qui prévaut dans les cours des écoles.

Limite liée aux ressources humaines

Dans les conditions normales, c'est-à-dire si toutes les écoles doivent retrouver leur régime régulier, le nombre de classes sera porté à 138 en 2007/2008 au lieu de 86.

- 52 classes n'ont pu ouvrir leurs portes, par manque d'enseignants

- Les enseignements sont assurés par des personnes très peu qualifiées : 86,04% des enseignants sont des contractuels dont certains sont directement recrutés dans l'enseignement à partir du diplôme de fin d'Etudes du Secondaire premier cycle (CEG), sans aucune formation pédagogique.

- 37 des 86 enseignants sont des femmes à 95 % mariées. Les congés spéciaux dont elles bénéficient contribuent davantage à la fermeture des classes.

Limite liée aux raisons socio-économiques

- Les élèves exclus en fin de cycle primaire s'intègrent difficilement dans la vie active et trouvent le chemin de l'exode.

- La population de la commune de Sinder est à 100% composée de riziculteurs. Les enfants prennent part activement aux travaux, notamment en période de maturité du riz (de novembre à janvier) où ils ont la charge de la surveillance contre les oiseaux granivores dans les champs.

- Les parents d'élèves déjà confrontés à une extrême pauvreté, se voient accomplir des missions dévolues à l'Etat, à savoir la construction des classes, la participation à l'organisation des journées pédagogiques, etc.

Limite liée à la position géographique de la commune

- Les déplacements à l'intérieur de la commune ne sont possibles qu'au moyen de la pirogue. Ce qui limite l'intervention de l'ONG Plan Niger, car selon le responsable des opérations dans le département de Tillabéri, l'assurance sur le fleuve n'est pas prise en compte dans la phase actuelle du programme.

- Les hautes eaux du fleuve pendant les mois d'octobre, novembre, décembre et janvier séparent généralement le village « mère » qui abrite l'école et ses hameaux, ce qui contraint les élèves y résidant d'emprunter quotidiennement la pirogue.

- Beaucoup de décisions d'affectation pour le compte de la commune de Sinder rencontrent des résistances de la part des enseignants.

5.3- Suggestions et recommandations

Au terme de cette étude, il nous revient de formuler des suggestions et des recommandations susceptibles de faire converger tous les partenaires de l'école vers une redynamisation de l'enseignement à la base dans la commune rurale de Sinder.

Pour rendre plus opérationnelles les institutions

- A l'instar de toutes les communes rurales limitrophes et sur la base du principe de transfert de compétences aux communes par la loi n° 2002-013 du 11 juin 2002, la commune de Sinder doit être dotée d'un secteur pédagogique pour prendre en charge la coordination des activités pédagogiques dans les écoles de la commune.

- La création du secteur pédagogique doit être accompagnée de la dotation en pirogue à moteur, ce qui permettra au conseiller pédagogique d'effectuer ses déplacements en toute quiétude.

- l'ouverture des écoles pré-scolaires qui permettront aux enfants dès l'âge de 3 ans, d'être initiés à la vie en milieu scolaire.

- la population de Sinder se singularise des autres du fait qu'elle ne parle qu'un seul et unique dialecte, ethnique unique (le Wogo), elle pratique à 100% la religion musulmane.

Pour cela, la création des écoles expérimentales et la multiplication des écoles médersas permettront de trouver l'adhésion sans condition des parents d'élèves à la cause de l'école, suscitant une fréquentation scolaire plus intéressante.

- la création d'écoles privées dans la commune offrira de nouvelles chances aux élèves qui n'ont plus la possibilité de poursuivre leur scolarité dans le public.

Pour l'acquisition des infrastructures et équipements

- la réaffirmation du rôle majeur de l'Etat dans sa mission régaliennne de garantir à tout enfant le droit à l'éducation, doit être matérialisée conformément à la loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998, en son article 60 concernant la répartition des charges liées à l'enseignement.

- Aussi, afin d'appuyer les efforts de l'Etat et de la collectivité locale, des dispositions doivent être prises avec l'ONG Plan Niger, (le partenaire de l'école dans la Région de Tillabéri) afin que l'assurance pirogue ne constitue plus une contrainte à ses interventions dans les écoles situées dans les îles.

La construction des classes en matériau définitif permettront de continuer les enseignements jusqu'en juin comme le prévoient les textes officiels.

Pour une stabilité des enseignements

- La mise en contribution des services de la protection des végétaux dans la lutte pour l'auto-suffisance alimentaire, en préservant les champs de riz contre les prédateurs participera au maintien de la stabilité et de la régularité des élèves à l'école.

- l'affectation de pirogue, par le conseil du village pour les traversées des bras du fleuve, mettra à l'abri les élèves pendant les hautes eaux.

Pour une pratique des jeux de divertissement

Pour un développement plus efficace de l'enfant, la satisfaction de ses besoins essentiels d'apprentissage et la valorisation des contenus éducatifs fondamentaux, la pratique de l'exercice physique et de loisirs doivent être une réalité dans l'emploi de temps des enseignants.

Pour une coopération décentralisée

Le conseil municipal de Sinder, en collaboration avec les parents d'élèves organisés en Comité de gestion des établissements scolaires, doit s'orienter vers la coopération décentralisée afin de faire face aux charges qui lui sont imputées.

Pour la motivation des enseignants

A l'instar de certaines zones du Niger considérées comme zones désertiques ou zones à accès très difficile pour lesquelles l'Etat accorde des indemnités spéciales à tout agent qui y est affecté, la commune rurale de Sinder aussi mérite une telle classification.

5.4 CONTRIBUTION

Pour une mobilisation de ressources conséquentes, on sollicite les parents d'élèves pour faire face aux charges de fonctionnement des écoles, notamment celles relatives à l'article 60 de la loi n° 98 – 12 du 1^{er} juin 1998.

Il s'agit de l'achat de fournitures scolaires et de l'entretien des écoles.

A ces charges réglementaires, il faut ajouter les frais relatifs :

- à la participation des COGES à l'organisation de l'examen de fin de cycle primaire,
- à la participation pour l'organisation des journées pédagogiques des enseignants,
- à la préparation des dossiers des élèves candidats à l'examen de fin de cycle primaire
- au fonctionnement interne des COGES

La formule

La formule utilisée jusque là pour « essayer de couvrir » les besoins, consiste à procéder à des cotisations autant que cela se fait sentir. Cette formule a depuis longtemps montré ses limites du fait des multiples sollicitations des populations et surtout de la rareté des ressources à certaines périodes de l'année.

Ainsi, pour rompre avec cette méthode contraignante, nous proposons une formule de participation et de sollicitation unique des parents d'élèves au cours de l'année scolaire et cela pour un rendement plus significatif.

La population de Sinder produit, par excellence du riz dans la période allant de novembre à janvier. A ce titre, nous préconisons une mesure de 20 kg de riz paddy (riz non décortiqué) par chef de famille. Nous tenons à rappeler que cette expérience a déjà montré ses avantages dans l'école primaire traditionnelle de Sawani (chef lieu de la commune rurale de Sinder)

Organisation

Chaque école dispose d'un COGES. Au niveau communal se trouve la fédération des COGES. Avec la collaboration du chef de canton, la fédération instruit les COGES à procéder, en concert avec les chefs des villages, à la collecte et au stockage des quantités de riz indiquées.

NB : le chef de canton de sinder a d'ores et déjà donné son accord quant à cette formule de mobilisation de ressources.

Gestion et Répartition des Stocks de Riz

La mobilisation et le stockage des quantités relèvent des COGES. Chaque COGES concède 10% de ses quantités à la fédération communale.

Répartition des charges

La fédération des COGES prend en charge :

- La contrepartie des populations dans l'organisation des examens de fin de cycle primaire
- La transmission des dossiers des candidats à l'examen

- Le fonctionnement interne de la fédération.

Le COGES participe :

- A l'acquisition des fournitures scolaires
- A l'entretien des écoles à travers les désherbages à la rentrée, la confection des latrines de fortune ...
- A l'organisation des journées pédagogiques des enseignants, à son fonctionnement interne.

Estimation des quantités mobilisables

Le nombre de personnes imposables dans la commune de Sinder est de 13.601.

Nous partons sur la base de 5000 chefs de famille à retenir pour la mesure de 20 kg de riz

Quantité espérée = $20 \text{ kg} \times 5000 = 100.000 \text{ kg}$ soit 1250 sacs

Sachant que le sac de riz paddy pèse 80 kg au maximum, le nombre de sacs sera alors de : 1250 sacs de riz. Le prix d'un sac paddy est de 15.000F

Montant total des quantités mobilisées

$15.000\text{F} \times 1250 = 18.750.000 \text{ FCFA}$

NB : Un chef de famille : c'est tout détenteur de carnet de famille délivré par les services de l'Etat Civil de Tillabéri.

CONCLUSION

A la lumière du développement de notre sujet, nous avons senti toutes les difficultés auxquelles sont confrontées les écoles dans la commune rurale de Sinder. Les déséquilibres sociaux, économiques et culturels qui affectent la population "WOGO " renforcent considérablement les disparités scolaires.

L'adhésion de tous les partenaires de l'école aux suggestions et recommandations formulées, nous garantira un enseignement de qualité à la base et permettra également de réussir le programme décennal de développement de l'éducation 2002-2012 mis en œuvre par l'Etat nigérien

Ainsi, nous pouvons espérer élargir la portée de l'enseignement qui se manifestera par :

- la diminution du taux d'analphabètes dans la commune,
- La population scolarisée qui sera plus apte à envoyer ses enfants à l'école,
- La disponibilité de cadres pour l'administration locale et le savoir faire pour le secteur tertiaire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- CAPLOW .T, l'enquête sociologique, éditions Armand Collin, Paris, 1970 ;
- DURKHEIM.E, les règles de la méthode sociologique, éditions Quadrige, PU, Paris, 1990

Documents relatifs au développement local au Niger

- Programme Décennal de développement de l'Education (PDDE), composant : Accès, qualité et développement institutionnel, AOUT 2002 ;
- Ali Ramadan Sékou Maina, Etude pour l'évaluation et la Généralisation des comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES)
- Djibo Garba, Aménagement du territoire au Niger et disparités scolaires dans le département de Tillabéri, octobre 1989

Documents Relatifs à la décentralisation

- Loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien ;
- Loi n° 2002-014 du 11 juin 2002 portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux.

Autres documents

- Cours en sociologie de l'éducation, INSEPS- Dakar 2007-2009
- Données statistiques des inspections primaires de Tillabéri département.
- Procès- verbaux des réunions du conseil municipal de Sinder de 2004 à 2008.

